

Fiche de Plaidoyer Troisième EPU Fiche de plaidoyer RDC  
Coalition d'ONG nationales

Art 19, 21 et 22 :  
Défenseurs des droits de l'homme et garantie de la liberté de manifestation

Recommandations faites lors du 2ème cycle	Pays	Réponse RDC	Recommandations similaires du CDH	Mise en œuvre 2014-2019	Recommandations suggérées pour le 3ème cycle
134.26 : Veiller à ce que les défenseurs des droits de l'homme puissent exercer leurs <b>droits sans ingérence</b> , et assurer la mise en place effective de la CNDH	Suisse 	Acceptée 	<p>CCPR/C/COD/CO/4 para 40 (c, d &amp; e)</p> <p>L'Etat partie devrait :</p> <p>✓ <b>Dépénaliser les délits de presse</b> et l'offense envers le chef de l'État ;</p> <p>✓ <b>Enquêter, poursuivre et condamner les responsables d'actes de harcèlement</b>, de menace et d'intimidation à l'encontre de journalistes et de défenseurs des droits de l'homme ;</p> <p>✓ S'assurer de la pleine <b>efficacité et indépendance de la cellule de protection des droits de l'homme</b> créée le 13 juin 2011 et de l'adoption des mesures nécessaires en vue de garantir le droit de toute personne, individuellement et en association avec d'autres, de protéger et promouvoir les droits de l'homme.</p>	<p>▶ La CNDH a été créée et elle est opérationnelle depuis 2015 cependant, <b>elle n'a pas encore de bâtiment propre, un personnel suffisant et qualifié</b> sur toute l'étendue de la République et n'a pas suffisamment de moyens financiers pour l'accomplissement de ses missions légales.</p> <p>▶ Le processus de l'élaboration de la Loi de protection des DDH, suivie de plus près par la CNDH et le BCNUDH, a démontré la <b>volonté du Gouvernement de restreindre les activités, la liberté et les droits des DDH</b>. Plusieurs journalistes ont fait l'objet de poursuites judiciaires du fait de l'exercice de leur profession, de même que les syndicalistes et autres DDH. La pratique d'enquêtes, poursuites et condamnation des détracteurs des DDH n'est pas garantie.</p>	<p>➔ <b>Relancer les enquêtes</b> sur tous les cas d'atteinte à la vie des défenseurs des droits de l'Homme, notamment sur le cas de <b>Floribert Chebeya</b>, afin que justice soit faite et que les coupables soient condamnés conformément aux peines appropriées.</p> <p>➔ Prendre des mesures nécessaires pour garantir aux défenseurs des droits de l'Homme la <b>pleine jouissance de leurs libertés d'actions</b> sans entraves.</p> <p>➔ <b>Renforcer la sécurité des défenseurs des droits de l'Homme</b>, et particulièrement celle des journalistes, afin qu'ils mènent leurs activités en toute sécurité et de façon professionnelle</p> <p>➔ <b>Enquêter, poursuivre et condamner les responsables d'actes de harcèlement</b>, de menace et d'intimidation à l'encontre de journalistes, des syndicalistes, des Avocats et de défenseurs des droits de l'homme notamment Firmin YANGAMBI, Piter TSHIANI, Jean Bosco PUNA, LUBAMBA KABEYA, Pascal BAMANAYI.</p>
134.52 : Prendre les mesures nécessaires pour <b>prévenir toute menace</b> contre les défenseurs des droits de l'homme et garantir leur protection effective	Espagne 	Acceptée 			
134.53 : Adopter dans les meilleurs délais la <b>loi protégeant les défenseurs des droits de l'homme</b>	Suède 	Acceptée 			
134.134 : Veiller à ce que la <b>liberté d'expression et la liberté de réunion pacifique soient respectées</b> conformément aux normes internationales et à ce que les membres des partis politiques, les journalistes et les militants des droits de l'homme puissent exercer leurs activités et critiquer le gouvernement sans faire l'objet d'intimidation, de représailles ou de harcèlement	Belgique 	Acceptée 			
134.136 : Veiller à ce que le droit à la <b>liberté d'expression et le droit de réunion pacifique</b> soient respectés et à ce que tous les citoyens, notamment les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme, puissent mener leurs activités sans faire l'objet d'intimidations	Roumanie 	Acceptée 			
134.54 Prendre les mesures appropriées pour mieux <b>protéger les défenseurs des droits de l'homme</b> et les journalistes	Djibouti 	Acceptée 			
134.133 <b>Traduire en justice tous les auteurs d'actes de violence</b> à l'égard de journalistes et de défenseurs de droits de l'homme et veiller à ce que les journalistes et les militants des droits de l'homme puissent mener leurs activités sans subir d'intimidation ni de harcèlement, même si ces activités impliquent de critiquer l'action du gouvernement	Autriche 	Acceptée 			
134.135 Se mobiliser davantage en faveur du <b>renforcement du rôle de la société civile</b> , particulièrement en donnant plus d'espace au débat politique et en permettant aux défenseurs des droits de l'homme, aux partis d'opposition et aux journalistes de mener leurs activités librement	Italie 	Acceptée 			

<p>134.132 Assurer des <b>élections transparentes et fiables</b> en garantissant la liberté de réunion pacifique et la liberté d'expression pour toutes les personnes, y compris les membres de partis politiques, les candidats et les membres de la presse</p>	<p>USA </p>	<p>Acceptée </p>	<p>CCPR/C/COD/CO/4 para 42 L'État partie devrait :</p>	<p>▶ La <b>cellule de protection des DDH</b> est restée dans le texte de sa création.</p>	<p>➔ Poursuivre le processus de l'adoption d'une <b>Loi de protection des DDH</b> conforme aux standards internationaux et charger la CNDH de garantir la sécurité et protection des DDH en danger du fait de leurs activités, tout en lui dotant des moyens conséquents.</p>
<p>Premier cycle : Veiller à ce que les crimes et les violations contre les défenseurs des droits humains et les journalistes fassent l'objet d'<b>enquêtes et de poursuites effectives</b></p>	<p>Norvège </p>	<p>Acceptée </p>	<p>✓ <b>Harmoniser son cadre législatif</b> avec les articles 24 et 25 de la Constitution de 2006 ;</p> <p>✓ <b>S'abstenir de toute mesure non justifiée</b> au regard des dispositions du Pacte de nature à priver les individus de leur droit à la liberté de réunion pacifique</p>	<p>▶ Dans le contexte électoral, depuis 2015, les <b>manifestations pacifiques ont été réprimées violemment</b> jusqu'à tuer et condamner plusieurs personnes dont la population, les journalistes et les jeunes pro- démocratie.</p>	<p>➔ Adopter des <b>lois pour garantir l'espace démocratique</b> notamment la loi de protection des DDH, la loi sur la liberté de la presse comprenant dépenalisation du délit de presse, la Loi d'accès à l'information, la loi portant modalités de l'exercice de la liberté de manifester conformément à la Constitution et standards internationaux.</p>

Une initiative du Centre pour les droits civils et politiques en appui à la coalition des ONG de RDC.